

# Conseil de l'INSPE – Académie de Montpellier

Mardi 7 juin 2022

## Compte-rendu

La séance est ouverte à 17h15 sous la présidence de Madame Nadette Fauvin.

### Présents

---

Participaient à la réunion les membres suivants :

#### **Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés.**

Monsieur Sylvain Wagon;

#### **Collège B : Maîtres de conférences et personnels assimilés.**

Monsieur Manuel Bächtold ;

#### **Collège C : Autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur.**

Monsieur Hugues François ; Madame Isabelle Aliaga ;

#### **Collège E : Représentants des autres personnels**

Monsieur Altimira Fernand ; Madame Éliette Blatché ;

#### **Collège F : Usagers**

Monsieur Julien Bouteillé ; Monsieur Baptiste Colom-Y-Canals ;

#### **Personnalités désignées par le Recteur.**

Madame Nadette Fauvin ; Monsieur Christophe Mauny, Monsieur Marc Rosenzweig ; Madame Agnès Vrinat-Jeanneau ;

#### **Personnalités extérieures désignées par le conseil d'école de l'INSPE de l'académie de Montpellier.**

Madame Élisabeth Bautier ; Madame Christine Vergnolle-Mainar représentée par Madame Nadette Fauvin

#### **Personnalités désignées par les établissements partenaires.**

Madame Agnès Fichard-Carroll, Monsieur Jean-Patrick Respaut ; Monsieur Benoît Roig représenté par Madame Anne Fraïsse ; Madame Anne Fraïsse. Monsieur Pascal Nogues,

#### **Invités présents à la séance.**

Madame Sandra Bringay représentée par Madame Pascale Leclerq ; Monsieur Christophe Lung ; Madame Valérie Munier ; Monsieur Éric Favard ; Monsieur Sylvain Olivier ; Madame Marie-Christine Munoz-Levi ; Monsieur Michel Ramos ; Madame Agnès Perrrin-Doucey ; Monsieur Franck Salaun ; Madame Magali Mariani ; Monsieur Jean-Michel Meyre ; Madame Pascale Leclerq ;

#### **Secrétaire de séance**

Madame Marguerite Taule

## Compte-rendu

*L'ensemble des termes relatifs aux fonctions citées dans ce compte-rendu s'entendent aux genres féminin et masculin.*

*Ce compte rendu ne reprend pas le contenu du diaporama mis en annexe de ce présent PV et présenté par le directeur de l'INSPE – Académie de Montpellier lors du conseil de l'INSPE et complété en séance par des remarques des membres du conseil.*

Monsieur Manuel Bächtold est désigné secrétaire de séance.

### 1. Validation des procès-verbaux des conseil de l'INSPE du 8 décembre 2021 et du 7 janvier 2022

#### **Vote sur le point 1 : Validation des procès-verbaux de l'INSPE du 8 décembre 2021 et du 7 janvier 2022**

- Refus de prendre part au vote : 0
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 17

### 2. Avis sur le budget projet 2022 de l'INSPE (Volet universitaire)

Monsieur Christophe lung présente le budget projet 2022 concernant le volet universitaire. C'est un rendez-vous annuel qui permet au conseil de l'INSPE puis aux conseils des universités de valider le budget projet de l'INSPE. Ce budget identifie tous les moyens apportés par les quatre universités dans le projet de formation des professeurs et des CPE. (Diapositives 6 à 9).

Monsieur Christophe lung corrige une erreur de 5200 euros dans le fonctionnement des M1 et M2 de l'Université de Montpellier (sur un volume total de fonctionnement de 2 650 999€ et un volume total (fonctionnement + masse salariale) de 9 295 898 €) et remercie Mme Fichard-Carroll d'avoir identifié cette erreur qui n'a pas d'effet notable sur les poids des universités estimés dans le budget projet.

Le budget présente une grande stabilité par rapport à l'année précédente. Le détail montre une baisse en M1 car il y a eu moins d'étudiants surtout dans 1<sup>er</sup> degré (du fait d'une baisse des capacités d'accueil) et une augmentation en M2 + DU puisque les effectifs en M2 (FSTG + étudiants non lauréats au concours) + DU (FSTG) ont augmenté notamment suite à la mise en place de la réforme déplaçant le concours en M2. Le total est quasi-constant.

M. lung rajoute qu'il présentera le volet du budget projet du rectorat lors d'un prochain conseil. Ce budget intégrera les moyens apportés par le rectorat notamment par les PFA ce qui permettra de voir les évolutions entre l'an dernier et cette année, travail que Monsieur Marc Rosenzweig et Madame Magali Mariani réalisent.

Mme Fauvin demande si habituellement le projet du rectorat est bouclé à cette période. M. lung indique qu'il est responsable du retard. Cette année de transition a été très lourde de telle sorte que ce dossier a été reporté de quelques mois. Avec l'aide de M. Rosenzweig et Mme Mariani, le volet rectorat du budget projet sera présenté lors d'un prochain conseil.

#### **Vote sur le point 2 : Avis sur le budget projet 2022 de l'INSPE (Volet universitaire)**

- Refus de prendre part au vote : 0
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 17

### 3. Composition de la commission Recherche de l'INSPE

Monsieur Christophe lung présente la proposition de composition de la commission Recherche. (Diapositives 12 à 15).

Cette commission recherche avait été présentée le 8 décembre 2021, mais il avait été demandé de clarifier sa composition.

Comme le dossier d'accréditation l'indique, l'un des axes stratégiques de notre INSPE est de développer l'articulation recherche/formation/terrain avec le rectorat et toutes les structures qui travaillent dans cette articulation. Il est proposé que la commission recherche de l'INSPE soit constituée par 3 collèges :

- ✓ **Collège 1** : Représentants de la direction de l'INSPE, du conseil et COSP de l'INSPE et du rectorat
- ✓ **Collège 2** : Représentants de chaque équipe de recherche travaillant dans le champ de l'éducation et de la formation
- ✓ **Collège 3** : Représentants des structures permettant l'articulation recherche/formation/terrain.

Dans le collège 1, la seule évolution proposée par rapport au 8 décembre consiste d'inclure l'école académique de la formation continue (EAFC), à la place de la DAFPEN.

Le collège 2 ne change pas.

Pour le collège 3, la formulation proposée est : « *Les composantes partenaires de l'INSPE dans lesquelles il existe une structure permettant l'articulation recherche/formation/terrain pourront être représentées dans cette commission par un représentant désigné par le directeur de la composante* ».

Madame Élisabeth Bautier propose de remplacer « pourront être représentées » dans la formulation du collège 3 par « seront représentées ». Cette modification est intégrée au texte soumis au vote.

#### **Vote sur le point 3 : Avis sur la composition de la commission Recherche.**

- Refus de prendre part au vote : 0
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 17

### 4. Avis sur le Diplôme InterUniversitaire « Professeurs et Conseillers Principaux d'éducation stagiaires : entrée dans le métier » (en alternance à mi-temps en établissement)

M. lung résume la situation des stagiaires à partir de l'année prochaine. Deux sortes de lauréats au concours :

- Les lauréats au concours qui sont issus d'un master MEEF ou qui ont une expérience professionnelle de 18 mois en tant que professeur contractuel seront affectés à temps plein.
- Les autres seront à mi-temps.

Pour les fonctionnaires à plein temps, le texte du 4 février 2022 indique qu'ils auront droit entre 10 et 20 jours d'une formation sur l'année. Localement mais aussi nationalement le chiffre retenu sera 12 jours. Ce qui n'est pas acté c'est le statut de ces fonctionnaires stagiaires vis-à-vis de l'université. Il semblerait que ces fonctionnaires stagiaires seraient inscrits en AEU (Attestation d'Étude Universitaire) mais ce n'est que du conditionnel.

Après la concertation avec France Universités et le réseau des INSPE, le ministère s'engage à financer la formation des fonctionnaires stagiaires à mi-temps à hauteur de 8 millions d'euros pour l'année 2022 et l'équivalent pour les années à venir. Les fonctionnaires stagiaires à mi-temps seront inscrits en DIU (Diplôme InterUniversitaire) sur lequel figurent les quatre universités de notre académie.

L'arrêté du 4 février 2022 cadre la formation des fonctionnaires stagiaires mi-temps. Ce diplôme sera évalué par compétences sur la base du référentiel des compétences du professeur et notamment dans sa formulation présente dans l'arrêté cadrant le master. Le nombre d'heures est fixé à 220 heures pour le 2<sup>nd</sup> degré et à 250 heures pour le 1<sup>er</sup> degré.

Monsieur Michel Ramos présente le projet de maquette du 1<sup>er</sup> degré qui sera présentée au prochain conseil de la Faculté d'Éducation. La maquette des professeurs des écoles stagiaires mi-temps actuelle donne satisfaction. Par conséquent, la structure du DIU reprend celle du master MEEF.

Madame Élisabeth Bautier demande des précisions sur le travail scientifique réflexif collaboratif que devront réaliser les fonctionnaires stagiaires.

Monsieur Michel Ramos répond que ce travail consiste à s'emparer d'une thématique à 3 ou 4 étudiants, de la travailler sur le plan universitaire, et de la relier à leur expérience de classe. La soutenance doit se faire à 3 ou 4. C'est un travail de groupe essentiellement.

Madame Valérie Munier rajoute que les modalités de présentation sont à définir. L'idée est de proposer des thématiques, un encadrement par un formateur. Pour ces étudiants qui ont un master, mais pas en éducation, l'objectif est qu'ils puissent s'inscrire dans une de ces différentes thématiques afin de problématiser une question professionnelle qu'ils rencontrent.

Madame Nadette Fauvin trouve que renouer avec « le collaboratif » est très important.

Madame Élisabeth Bautier pense que le terme « collaboratif » n'est pas approprié et suggère le terme « collaboration » qui définit mieux le travail de groupe.

Madame Valérie Munier est d'accord avec cette remarque, ce n'est pas une recherche collaborative.

Cependant, comme le terme « travail scientifique réflexif collaboratif » est maintenant bien établi, nous continuerons à l'utiliser.

Monsieur Christophe Lung continue en présentant le cadrage du DIU pour le 2<sup>nd</sup> degré. On peut distinguer trois types de parcours

- Les parcours à gros effectifs pour lesquels on peut faire des groupes autonomes. Ils auront une formation disjointe pour la partie liée à la discipline et à l'accompagnement de stage.
- Les parcours intermédiaires dont l'effectif est compris entre 20 et 30 étudiants : les fonctionnaires stagiaires mutualiseront une partie de la formation avec les étudiants de M2. Une partie de la formation sera réalisée spécifiquement pour les fonctionnaires stagiaires.
- Les parcours à très faible effectif pour lesquels une mutualisation plus importante entre fonctionnaires stagiaires et étudiants de M1 et de M2 sera mise en place.

Monsieur Christophe Lung a demandé que les équipes plurielles fassent part de propositions pour le 8 juin 2022 pour mettre en place ces formations.

Il a été décidé que les étudiants qui suivent leur formation sur Montpellier ou Nîmes seront inscrits à la FDE, et les étudiants de Perpignan seront inscrits à l'UPVD.

Madame Anne Fraïsse informe qu'elle votera pour cette proposition par solidarité universitaire et pour les étudiants qui sont dans ces conditions. Néanmoins, elle souligne toute la perversion de ce qui est mis en place. Il faut organiser des masters MEEF en collectif qui sont extrêmement lourds administrativement et compliqués à organiser, qui sont très chargés pour les étudiants et en même temps on fait un parcours détourné qui permet de contourner les masters MEEF. C'est extrêmement compliqué, encore plus pour l'UPVM qui ne porte pas l'INSPE. Les départements d'enseignement font des pressions très fortes pour

organiser des cours de préparation au CAPES et à l'agrégation, cours qui seraient mis en parallèle avec les masters « recherche ». Les étudiants lauréats iraient faire leur dernière année à la FDE. Madame Anne Fraïsse s'interroge sur les réponses à apporter à ces collègues car presque la moitié des étudiants réussissent le CAPES sans passer par le master MEEF.

Madame Isabelle Aliaga signale qu'elle va s'abstenir. Elle retient le terme « perversion » car on met en parallèle deux systèmes dont l'un tend à démontrer que le premier est inutile.

M. Rosenzweig rappelle qu'il ne faut pas oublier l'objectif de rendre la formation au métier enseignant plus professionnalisante.

M. Favard souligne que si les concours évaluent les compétences professionnelles des candidats, les résultats aux concours devraient mettre en évidence la réussite nettement supérieure des étudiants titulaires d'un master MEEF.

M. Lung a interrogé les équipes pédagogiques au sujet de l'évolution des sujets de concours en cette session 2022. Les collègues trouvent que le concours a évolué d'une manière plus professionnelle, ce qui signifie que les étudiants de master MEEF devraient mieux réussir que les étudiants issus d'un master disciplinaire. La clef du succès du master MEEF c'est le contenu des concours et il semblerait qu'excepté l'histoire géographie, les jurys ont procédé à une évolution du contenu des écrits, notamment.

Devant les doutes de Mme Fraïsse, Mme Fauvin confirme que pour le 1<sup>er</sup> degré le président du concours a bien confirmé une modification et un avantage certain pour les étudiants qui avaient un master MEEF.

Madame Anne Fraïsse pense que pour le second degré, les choses se posent différemment parce que les étudiants qui risquent de contourner les masters MEEF sont les meilleurs, et sont ceux qui vont préparer l'agrégation en même temps. Autrefois, il était possible dans nos disciplines de passer le CAPES, puis l'agrégation et continuer en thèse, maintenant les deux parcours se séparent et ce ne sera pas facile de passer du CAPES à l'agrégation.

Madame Agnès Perrin-Doucey pense que c'est un ensemble. On est allé dans un début de réforme sans aller au bout des choses. En EPS, le problème est réglé, on ne peut réussir le CAPEPS qu'avec un master MEEF. La vision d'avoir des voies de recrutement différentes entre les masters disciplinaires et les masters MEEF qui ont une entrée professionnalisante, n'aide pas à faire saisir aux candidats et aux futurs enseignants que la maîtrise de la discipline ne suffit pas pour enseigner dans le 2<sup>nd</sup> degré. Il serait irresponsable d'envoyer ces lauréats des concours sans formation didactique et pédagogique car on créerait un vivier d'enseignants de la même génération avec des formations et des conceptions de métier totalement différentes.

Madame Anne Fraïsse rappelle que dans les faits les agrégés et les certifiés se retrouvent sur le même terrain.

#### **Vote sur le point 4 : Validation du Cadrage National du DIU**

- Refus de prendre part au vote : 0
- Contre : 0
- Abstention : 1
- Pour : 16

*18h 00 Arrivée de Monsieur Christophe Mauny*

### 5. Avis sur le cadrage des modalités de contrôle des connaissances de l'INSPE de l'acadamie de Montpellier

Monsieur Christophe lung souhaite revenir sur les propositions de modifications que Madame Agnès Fichard-Carroll a proposé aujourd'hui sur le document.

La première remarque concerne le régime des modalités de contrôle de connaissance et l'utilisation de l'expression « session unique » notamment dans les deux passages suivants : Les 4 mentions sont organisées sous le régime de la session unique » et dans le 2<sup>nd</sup> degré « Le master MEEF mention second degré est organisé sous le régime de la session unique avec seconde évaluation. Pour les UE de « culture commune » des trois premiers semestres, elles sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne par conséquent seuls les étudiants ayant une note strictement inférieure à 10/20 peuvent passer la seconde évaluation ».

M. lung indique qu'un seul jury est réuni (session unique) ce qui n'empêche que les étudiants aient une seconde chance. Après discussion, Mme Agnès Fichard-Carroll accepte que l'on conserve cette formulation.

Mme Agnès Fichard-Carroll indique également que le terme « redoublement » n'est pas adapté et propose de le remplacer par « autorisation de ré-inscription ». Le texte est modifié de la façon suivante : « L'autorisation de ré-inscription est soumise à l'obtention d'au moins 30 ECTS sur l'année, sauf dérogation accordée par la commission de recrutement » .

Enfin suite à la proposition de Mme Fichard-Carroll, la formulation « calcul de la mention » est remplacée par « attribution de la mention »

M. lung remercie Mme Fichard-Carroll pour ces propositions

**Vote sur le point 6:** Avis sur le cadrage des modalités de contrôle des connaissances de l'INSPE de l'académie de Montpellier »

- Refus de prendre part au vote : 0
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 18

18h 24 Départ de Monsieur Hugues François

## 6. Désignation du chargé de mission « Laïcité et Valeurs de la république »

Monsieur Christophe lung propose, à la demande de Mme Agnès Perrin-Doucey, de la remplacer en tant que chargée de mission « Laïcité et Valeurs de la République » par Jean-Michel Meyre, PRAG EPS de la Faculté d'Éducation.

Monsieur Christophe lung rappelle les missions du chargé de missions :

- Représenter l'INSPE de l'Académie de Montpellier et participer au travail réalisé par le groupe de travail "Laïcité et Valeurs de la République" du réseau des INSPE.
- Animer un groupe de travail "Laïcité et Valeurs de la république" au niveau local en lien avec le rectorat, proposer des actions à mener et participer à leur réalisation.

Agnès Perrin-Doucey présente le travail réalisé avec le réseau des INSPE dont le groupe « Valeurs de la Républiques et Laïcité » est très dynamique. Elle insiste sur la formation au 'principe de laïcité' (principe juridique). Elle insiste sur l'apport de sa formation de littéraire dans un réseau animé par une majorité de philosophes. Elle indique avoir beaucoup travaillé sur la question de l'émancipation, de la démocratie, des savoirs/croyances, des droits des femmes). Il reste à développer le lien avec le rectorat.

Jean-Michel Meyre se présente et indique être confronté, dans le cadre de sa pratique en EPS, aux questions de laïcité. Fort de l'expérience acquise, il souhaite, à travers cette mission, participer aux travaux du réseau des INSPE et développer les liens avec le rectorat.

**Vote sur le point 5: Désignation du chargé de mission « Laïcité et Valeurs de la République »**

- Refus de prendre part au vote : 0
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 17

**7. Informations générales du directeur**

Le directeur présente les informations générales décrites sur les diapos 40 à 54 concernant

- Le recrutement des contractuels alternants ;
- La mise en stage et le manque de viviers de tuteurs dans le 2<sup>nd</sup> degré en raison d'une augmentation de 50% des besoins de tuteurs suite à la réforme de la formation ;
- L'organisation de la semaine de pré-rentrée débutant le 24 août 2022 ;
- L'enquête menée auprès des formateurs ayant réalisé des visites des étudiants en stage SIPA

Fin du conseil 19 heures 15

Conseil du 07/06/2022

# Conseil de l'INSPE du 7 juin 2022

L'ensemble des termes relatifs aux fonctions citées dans ce diaporama s'entendent aux genres féminin et masculin.



- 1- Validation des Procès-verbaux des conseils de l'INSPE du 8 décembre 2021 et 7 janvier 2022
- 2- Budget Projet de l'INSPE - Volet Universités
- 3- Composition de la commission Recherche
- 4- Avis sur le Diplôme Interuniversitaire « Professeurs et Conseillers Principaux d'éducation stagiaires : entrée dans le métier » (en alternance à mi-temps en établissement)
- 5- Avis sur le cadrage des modalités de contrôle des connaissances de l'INSPE de l'Académie de Montpellier
- 6- Désignation du chargé de mission de l'INSPE "Laïcité et Valeurs de la République"
- 7- Informations générales du directeur
  - Campagne de recrutement des contractuels alternants
  - Programme de la semaine de pré-rentrée
  - Enquête réalisée auprès des formateurs ayant réalisé une visite de stage SIPA du 2<sup>nd</sup> degré.



## Point 1 :

Validation des Procès-verbaux des conseils de l'INSPE du 8 décembre 2021 et 7 janvier 2022



# Vote sur le point 1

**Refus de prendre part au vote :**

**Contre :**

**Abstention :**

**Pour :**



## Point 2 :

# Avis sur le budget projet 2022 de l'INSPE (Volet universitaire)



## Avis sur le budget Projet (Volet Université)

Lors de la réalisation du budget projet, les universités et le rectorat fournissent les dépenses réalisées pendant l'année universitaire précédente 2020/21, pouvant indiquer les évolutions pour l'année 2021/22.

En cette année de transition qui a nécessité de concevoir une formation à la fois adaptée en master aux FSTG mi-temps et aux étudiants de M2 non lauréats passant le concours, l'estimation du surcoût généré a été intégré au budget projet.

Seul le volet université est soumis au vote du conseil de l'INSPE. En effet, le volet du budget projet en lien avec l'apport du rectorat n'est pas encore finalisé pour deux raisons

- Manque de temps pour le réaliser en cette année d'application de la nouvelle offre de formation en master et de la préparation de l'offre de formation des fonctionnaires stagiaire
- Nous n'aurons qu'une connaissance fine des actions de formation en 2021/22 des PFA qu'à la fin de l'année scolaire. Comme les moyens du rectorat ont été accrus cette année, il convient que le budget projet les intègre.



## 1- Règles résumées de construction du budget projet relatives aux contributions des universités

### Heures d'enseignement dans les différentes mentions de master

Seules les heures présentes dans les maquettes validées par l'État sont prises en compte, les universités ont eu la possibilité d'inclure dans leur déclaration des heures en non présentiel dont le référentiel des services.

- ✓ L'heure d'un enseignant-chercheur, enseignant permanent ou vacataire est valorisée à hauteur de 200 euros.
- ✓ Pour les heures mutualisées avec d'autres masters autres que les masters MEEF, une règle de proportion est réalisée pour estimer leur coût.

### Documentation (MS-Fonctionnement)

- ✓ BIU de Montpellier et BU de l'Unîmes: 200 € par étudiants.
- ✓ BU UPVD : 294 € par étudiants
- ✓ Pour les bibliothèques des sites de la FDE/UM
  - ✓ 1<sup>er</sup> degré, UF2 et UF8: 347 € par étudiant
  - ✓ 2<sup>nd</sup> degré hors UF2 et UF8 Montpellier : 79 euros pour parcours montpelliérains qu'il faut rajouter au 200€ BIU

# Avis sur le budget Projet

## Les BIATSS assurant le suivi des formations (hors entretien locaux et gestions bibliothèque)

Valorisation des ETP : Catégorie A : 70000 €, Catégorie B : 50000 € et Catégorie C : 39000 €.

## L'immobilier et Fonctionnement et investissement hors entretien locaux, documentation, hors investissement lourd.

- ✓ *Valorisation au m<sup>2</sup>* : 60 € intégrant la masse salariale

Sont pris en *compte* toutes les surfaces concernées par ces formations (salle de cours, TD, TP, administration, couloir, autres installations utilisées par les étudiants pour leur formation...)

- ✓ *La limite du petit investissement est fixée à 15000 €.* Le budget projet identifie tous les moyens à coût complet mobilisés par les différents partenaires universitaire et par le rectorat pour la mise en œuvre des masters MEEF.



# Avis sur le budget Projet

## BUDGET PROJET Master 1 + Master 2+ DU pour lauréats

BUDGET PROJET 2022- M1+M2+DU				
Université	Masse salariale		Fonctionnement	
UM	13 129 490 €	84,4%	5 072 772 €	89,7%
UM3	1 313 204 €	8,4%	398 863 €	7,1%
UPVD	1 016 700 €	6,5%	170 280 €	3,0%
UNIMES	104 700 €	0,7%	11 339 €	0,2%
<b>TOTAL Universités</b>	<b>15 564 094 €</b>	<b>100%</b>	<b>5 653 254 €</b>	<b>100%</b>

## Pour rappel, ceux des années précédentes

BUDGET PROJET 2021- Master 1 + Master 2 + DU				
Université	Masse salariale		Fonctionnement	
UM	12 914 970 €	84,73%	5 700 022 €	90,76%
UM3	1 305 300 €	8,56%	402 463 €	6,41%
UPVD	935 700 €	6,14%	170 868 €	2,72%
UNIMES	86 100 €	0,56%	6 772 €	0,11%
<b>TOTAL Universités</b>	<b>15 242 070 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>6 280 125 €</b>	

### Grande stabilité.

De fait le coût du M1 a diminué (baisse d'effectif) et le coût du M2 (augmentation d'effectif liée à l'année de transition)

# Vote sur le point 2 : Avis sur le budget projet de l'INSPE

**Refus de prendre part au vote :**

**Contre :**

**Abstention :**

**Pour :**



# Point 3 :

## Composition de la commission Recherche de l'INSPE



L'un des axes stratégiques de l'INSPE dans le cadre de la nouvelle accréditation vise à développer l'articulation recherche/formation/terrain avec le rectorat et toute autre structure travaillant dans le développement de cette articulation.

C'est la raison pour laquelle il est proposé que la commission recherche de l'INSPE soit constituée par 3 collègues

- ✓ **collège 1** : Représentants de la direction de l'INSPE, du conseil et COSP de l'INSPE et du rectorat
- ✓ **collège 2** : Représentants de chaque équipe de recherche travaillant dans le champ de l'éducation et de la formation
- ✓ **collège 3** : Représentants des structures permettant l'articulation recherche/formation/terrain



### 1- Collège 1 : Représentants de la direction de l'INSPE, du conseil de l'INSPE, du COSP et du rectorat

- le directeur de l'INSPE
- le directeur adjoint en charge de la recherche
- les chargés de mission recherche
- le président du conseil de l'INSPE
- le président du COSP de l'INSPE
- un représentant du conseil d'Institut
- un représentant du recteur au titre des travaux de recherche conduits dans le système éducatif en lien avec les établissements et les écoles
- un représentant de l'Ecole Académique de la Formation Continue



**Collège 2 : Représentants de chaque équipe de recherche travaillant dans le champ de l'éducation et de la formation** (un représentant pour chaque équipe, deux représentants par axe pour le LIRDEF) :

- DIPRALANG (Laboratoire de Linguistique diachronique, de sociolinguistique et de didactique des langues - EA739-UPVM-UM)
- EPSYLON (Dynamique des capacités humaines et des conduites de la santé - EA 4556-UPVM-UM-USE)
  - ❖ Cognition, émotion, communication et éducation
  - ❖ Evolution des déterminants psychologiques de la santé et du handicap selon les âges de la vie
- IMAG (Institut Montpellierain Alexander Grothendieck, UMR 5149-UM-CNRS) Didactique et Epistémologie des Mathématiques
- LIRDEF (Laboratoire Interdisciplinaire de recherche en didactique, éducation et formation- EA 3749-UM-UPV) (2 représentants par axe)
  - ❖ Education, Politiques, Sociétés
  - ❖ Savoirs, Pratiques, Didactique
  - ❖ Travail, Formation, Professionnalités
- LHUMAIN (Langages Humanités Médiations Apprentissages Interactions Numérique)

### 3- Collège 3 : Représentants de structures permettant l'articulation recherche/formation/terrain

Les composantes partenaires de l'INSPE dans lesquelles il existe une structure permettant l'articulation recherche/formation/terrain pourront être représentées dans cette commission par un représentant désigné par le directeur de la composante.



## Vote sur le point 3

**Refus de prendre part au vote :**

**Contre :**

**Abstention :**

**Pour :**



## Point 4 :

Avis sur le Diplôme Interuniversitaire « Professeurs et Conseillers Principaux d'éducation stagiaires : entrée dans le métier » (en alternance à mi-temps en établissement



- Les lauréats des concours qui ne sont pas titulaires d'un M2 MEEF et qui ne bénéficient pas d'une expérience professionnelle de plus de 18 mois en tant que contractuels, seront affectés à mi-temps l'an prochain. Ce seront essentiellement des lauréats titulaires d'un master disciplinaire ou diplôme équivalent.
- Ils seront inscrits dans un DIU (Diplôme Inter-Universitaire) sur lequel figurent les quatre universités de notre académie. Ce DIU sera soumis aux conseils de nos universités.
- Il a été réalisé par le réseau des INSPE en collaboration avec France Universités et les trois directions générales du ministère, en tenant compte de l'arrêté ministériel cadrant la formation de ces lauréats (Arrêté du 4 février 2022 modifiant l'arrêté du 18 juin 2014 fixant les modalités de formation initiale de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public stagiaires, <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045181098> ).
- Si les prévisions ministérielles sont vérifiées, ce DIU concernera sur notre site 242 fonctionnaires stagiaires « 2nd degré » et 11 « CPE ». Mais cette estimation sera vraisemblablement revue à la baisse, certaines disciplines ne pourvoyant pas tous les postes ouverts au concours. Nous aurons les informations définitives à l'issue des concours et des affectations.
- Les FSTG mi-temps suivant la formation sur Montpellier et Nîmes seront tous inscrits à la FDE de l'UM, ceux de Perpignan seront inscrits à l'UPVD.

## 1- Objectifs de la formation

### Brève présentation :

Le Diplôme Inter-universitaire (DIU) « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier » concerne les fonctionnaires stagiaires qui bénéficient d'une formation initiale statutaire à mi-temps en application de l'arrêté du 18 juin 2014 modifié fixant les modalités de formation initiale des personnels d'enseignement et d'éducation stagiaires.

La formation permet aux lauréats des concours de recrutement non titulaires d'un master MEEF de développer, pendant leur année de stage de fonctionnaire stagiaire, les compétences professionnelles attendues en vue d'une titularisation en tant que professeur ou conseiller principal d'éducation (CPE).

En tant qu'acteurs du service public d'éducation ces personnels fonctionnaires stagiaires concourent en effet à des objectifs communs à tous les personnels et doivent pouvoir s'identifier comme agent public, se référer d'une part à la culture commune de leur profession, d'autre part à la spécificité des métiers du professorat et de l'éducation, dans leur contexte d'exercice.

Cette formation pendant leur année de stage et leur expérience acquise en école ou en établissement contribuent à leur adaptation à leurs futures fonctions.



### Liste des activités visées par le diplôme :

- Parcours « premier degré » (professeur des écoles)
  - Partage des principes et des valeurs de la République
  - Contribution à l'égalité des chances et à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative
  - Promotion de l'égalité filles-garçons
  - Scolarisation inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction
  - Conception, préparation et organisation de situations d'apprentissage dans les disciplines à enseigner à l'école primaire à partir des instructions officielles définies par le ministère de l'Éducation nationale – avec une priorité donnée au français et aux mathématiques
  - Animation et gestion d'un groupe d'élèves
  - Mise en œuvre et évaluation de situations d'apprentissage
  - Analyse et adaptation de la pratique professionnelle en fonction des besoins, avec prise en compte de la diversité des élèves, y compris en situation de handicap
  - Appartenance et participation au fonctionnement d'une équipe éducative (directeur, autres enseignants, conseillers pédagogiques...)
  - Création et entretien de liens avec les parents et les partenaires de l'école (mairie, associations...)
  - Organisation d'actions éducatives, de sorties en respect de la réglementation en vigueur, en particulier dans le champ de l'éducation artistique et culturelle



## Attendus de la formation pour les trois parcours

- 1<sup>er</sup> degré
- 2<sup>nd</sup> degré
- Encadrement Educatif

- Parcours « second degré » (professeur de collège et de lycée)
  - Partage des principes et des valeurs de la République
  - Contribution à l'égalité des chances et à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative
  - Promotion de l'égalité filles-garçons
  - Scolarisation inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction
  - Conception, préparation et organisation de situations d'apprentissage dans les disciplines enseignées à en collège et/ou en lycée à partir des instructions officielles définies par le ministère de l'Éducation nationale
  - Animation et gestion d'un groupe d'élèves
  - Mise en œuvre et évaluation de situations d'apprentissage
  - Appartenance et participation au fonctionnement d'une équipe éducative (chef d'établissement, autres enseignants, conseillers pédagogiques...)
  - Création et entretien de liens avec les parents et les partenaires l'EPL (collectivité territoriale, associations...)
  - Organisation d'actions éducatives, de sorties en respect de la réglementation en vigueur, en particulier dans le champ de l'éducation artistique et culturelle

- Parcours « premier degré » (professeur des écoles)
  - Partage des principes et des valeurs de la République
  - Contribution à l'égalité des chances et à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative
  - Promotion de l'égalité filles-garçons
  - Scolarisation inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction
  - Conception, préparation et organisation de situations d'apprentissage dans les disciplines à enseigner à l'école primaire à partir des instructions officielles définies par le ministère de l'Éducation nationale – avec une priorité donnée au français et aux mathématiques
  - Animation et gestion d'un groupe d'élèves
  - Mise en œuvre et évaluation de situations d'apprentissage
  - Analyse et adaptation de la pratique professionnelle en fonction des besoins, avec prise en compte de la diversité des élèves, y compris en situation de handicap
  - Appartenance et participation au fonctionnement d'une équipe éducative (directeur, autres enseignants, conseillers pédagogiques...)
  - Création et entretien de liens avec les parents et les partenaires de l'école (mairie, associations...)
  - Organisation d'actions éducatives, de sorties en respect de la réglementation en vigueur, en particulier dans le champ de l'éducation artistique et culturelle

- Parcours encadrement éducatif (conseiller principal d'éducation)
  - Partage des principes et des valeurs de la République
  - Contribution à l'égalité des chances et à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative
  - Promotion de l'égalité filles-garçons
  - Scolarisation inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction
  - Accompagnement et suivi du parcours des élèves en inscrivant son action dans l'environnement institutionnel et local
  - Définition et animation de la politique éducative de l'établissement
  - Appartenance et participation au fonctionnement d'une équipe éducative (chef d'établissement, enseignants...)
  - Création et entretien de liens avec les parents et les partenaires de l'établissement (collectivités territoriales, associations...)
  - Analyse et adaptation de sa pratique professionnelle en fonction des besoins et en tenant compte de la diversité des élèves
  - Connaissance de la réglementation qui s'applique à l'éducation et de son fonctionnement, des droits et devoirs des élèves, de la procédure disciplinaire

<p><b>Liste des compétences attestées :</b></p>	<p>La liste des compétences professionnelles que le fonctionnaire stagiaire doit développer est fixée par le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation (BO du 25 juillet 2013)<sup>2</sup>. 14 sont communes à tous les professeurs et conseillers principaux d'éducation, 5 concernent tous les professeurs, 9 les professeurs documentalistes et 8 les conseillers principaux d'éducation.</p>
<p><b>Contenus</b></p>	<p>Les orientations de la formation sont cadrées par l'arrêté du 4 février 2022.</p> <p>L'offre de formation est déclinée à travers un parcours incluant un tronc commun composé de dispositifs qui s'appuient sur le référentiel des métiers du professorat et de l'éducation. Elle comporte des dispositifs de formation liés à l'alternance dont la didactique et la pédagogie. Pour les professeurs, la didactique de la (ou des) discipline(s) enseignée(s) représentera au moins un tiers du temps de formation.</p> <p>De plus, elle comprend une formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à la laïcité et aux valeurs de la République ;</li> <li>- à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ;</li> <li>- à l'égalité filles-garçons ;</li> <li>- au numérique participant à la certification au numérique conformément au référentiel partagé par tous les INSPÉ.</li> </ul> <p>Le stagiaire peut faire valoir sa formation et son parcours antérieur en vue de l'adaptation de son parcours de formation.</p>



## Partenariats

INSPE	Université intégratrice et établissements d'enseignement supérieur partenaires de l'académie
INSPE d'Aix-Marseille	Aix-Marseille Université (AMU)
INSPE de l'académie d'Amiens	Université de Picardie Jules Verne (UPJV)
INSPE de l'académie de Bordeaux	Université de Bordeaux (UB)
INSPE de Bourgogne	Université de Bourgogne (uB)
INSPE de Bretagne	Université Bretagne occidentale
INSPE Normandie Caen	Université Caen Normandie
INSPE Centre Val de Loire	Université d'Orléans
INSPE Clermont Auvergne	Université Clermont Auvergne (UCA)
INSPE de Corse	Université de Corse Pasquale Paoli (UCPP)
INSPE de l'académie de Créteil	Université Paris-Est Créteil (UPEC)
INSPE de Franche-Comté	Université de Franche-Comté (UFC)
INSPE de l'académie de Grenoble	Université Grenoble Alpes, ou Université Grenoble Alpes et Université Savoie Mont-Blanc ( <i>en discussion</i> )
INSPE de l'académie de la Guadeloupe	Université des Antilles
INSPE de l'académie de Guyane	Université de Guyane
INSPE de l'académie de La Réunion	Université de La Réunion
INSPE de l'académie de Lille Hauts-de- France	Université de Lille
INSPE de l'académie de Limoges	Université de Limoges
INSPE de Lorraine	Université de Lorraine
INSPE de l'académie de Lyon	Université Claude Bernard Lyon1 (UCBL). Universités Lyon2, Lyon3 et Jean Monnet de St Etienne ( <i>partenaires</i> )
INSPE de Martinique	Université des Antilles (UA)





INSPÉ de l'académie de Montpellier	Université de Montpellier, Université Paul Valéry Montpellier 3, Université de Perpignan Via Domitia, Université de Nîmes
INSPÉ de l'académie de Nantes	Nantes Université, Université d'Angers et Le Mans Université.
INSPÉ de l'académie de Nice	Université Côte d'Azur et Université de Toulon ( <i>sous condition de validation du CAC</i> )
INSPÉ de la Nouvelle-Calédonie	Université de la Nouvelle-Calédonie
INSPÉ de l'académie de Paris	Sorbonne Université et Paris 1 Panthéon Sorbone, Sorbonne nouvelle, université Paris cité et l'INALCO
INSPÉ de l'académie de Poitiers	Université de Poitiers - La Rochelle Université ( <i>partenaire</i> )
INSPÉ de la Polynésie française	Université de Polynésie française
INSPÉ de l'académie de Reims	Université de Reims (URCA)
INSPÉ Normandie Rouen-Le Havre	Université de Rouen Normandie (URN)
INSPÉ de l'académie de Strasbourg	Université de Strasbourg (NB : au final l'université partenaire - l'UHA - ne sera pas concernée par l'inscription des FS)
INSPÉ de Toulouse Occitanie-Pyrénées	Université Toulouse Jean Jaurès
INSPÉ de l'académie de Versailles	CY Cergy Paris université, Université Paris Nanterre, Université D'Evry Val d'Essonne, Université Paris Saclay, Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines



## II. Organisation des enseignements et modalités d'évaluation

1- Organisation enseignements et stage	
Durée de la formation :	Une année universitaire
Période de formation :	- Début : à partir de fin août (mi-août en outre-mer) - Fin : fin juin / mi-juillet
Volumes horaires de la formation à l'INSPE	
Volume horaire global de la formation par inscrit :	220 à 250 heures
Volume horaire du stage :	50 % des obligations réglementaires de service sur une année scolaire
Organisation du stage	
Durée du stage :	Une année scolaire
Type de stage :	Stage à mi-temps en responsabilité en école primaire ou établissement secondaire
Suivi du stage :	Accompagnement du stagiaire par l'Inspé et l'éducation nationale dans le cadre d'un tutorat.
Production d'un travail de nature réflexive	
Travail de nature réflexive (portfolio, note, poster, oral...) mobilisant la recherche en éducation dans une visée professionnalisante :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

L'organisation et l'évaluation des enseignements sont mises en œuvre de façon autonome par chaque Inspé et validées dans les mêmes termes par les différents établissements partenaires.

Le degré de maîtrise minimum requis pour chaque attendu (détaillé ultérieurement pour chaque parcours) est le niveau 2 sur 4 : « maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique ».

**Tableau : les trois blocs de compétences professionnelles**

	<b>Bloc 1.</b> Le professeur et le CPE, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	<b>Bloc 2.</b> Le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages Le CPE, animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves	<b>Bloc 3.</b> Le professeur et le CPE, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel
--	---	---	---

Evaluation par compétences sur la base des attendus en fin de formation indiqués dans le cadrage du DIU, attendus identiques à ceux présents dans l'arrêté cadrant le master MEEF



C'est sur la base de ce cadrage fixé dans ce DIU que s'élabore la formation des fonctionnaires stagiaires à mi-temps dans notre académie.



Diplôme inter établissements PES mi-temps 1er degré 2022-2023							
Semestre 1		ECTS	spécifique au parcours (SP) / mutualisé sur plusieurs parcours (MUT) / transversal (TR)	Volume horaire total étudiant	CM	TD	Suivi individualisé
UE 101	Accompagnement professionnel du stage	22		94+18	0	94	4
Ecue 1011	Tutorat universitaire (accompagnement individuel dont 2 visites annuelles)	8					4
Ecue 1012	Observation dans la classe d'un PEMF			18		0	
Ecue 1013	Situations d'enseignement/apprentissage en français			16		16	
Ecue 1014	Situations d'enseignement/apprentissage en mathématiques	14		16		16	
Ecue 1015	Situations d'enseignement/apprentissage dans les autres disciplines			40		40	
Ecue 1016	Pédagogie générale et cadre de référence			22		22	
UE 102	Accompagnement du travail scientifique réflexif de type collaboratif	5		16	0	16	
UE 103	Pédagogie de projet et numérique	3		14	0	14	
<b>Total semestre 3</b>		<b>30</b>		<b>124 + 18</b>	<b>0</b>	<b>124</b>	<b>4</b>
Semestre 2		ECTS	spécifique au parcours (SP) / mutualisé sur plusieurs parcours (MUT) / transversal (TR)	Volume horaire total étudiant	CM	TD	Suivi individualisé
UE 201	Accompagnement professionnel du stage	17		110	0	110	
Ecue 2011	Tutorat universitaire (accompagnement et évaluation du stage)	12					
Ecue 2012	Observation dans la classe d'un PEMF			12		0	
Ecue 2013	Situations d'enseignement/apprentissage en français			18		18	
Ecue 2014	Situations d'enseignement/apprentissage en mathématiques	5		18		18	
Ecue 2015	Situations d'enseignement/apprentissage dans les autres disciplines			50		50	
Ecue 2016	Pédagogie générale et cadre de référence			24		24	
UE 202	Production du travail scientifique réflexif de type collaboratif	10		4	0	4	
UE 203	Pédagogie de projet et numérique	3		12	0	12	
<b>Total semestre 4</b>		<b>30</b>		<b>126 + 12</b>	<b>0</b>	<b>126</b>	<b>0</b>
<b>Total Master 2</b>		<b>60</b>		<b>250 + 30</b>	<b>0</b>	<b>250</b>	<b>4</b>

Forfait annuel

Hors TD, ces temps ne génèrent pas d'HTD

8 heures par discipline :  
arts, HG, sciences, EPS, LV

Dans le cadre du forfait annuel de 4h  
ECUE non compensable

Hors TD, ces temps ne génèrent pas d'HTD

10 heures par discipline :  
arts, HG, sciences, EPS, LV

Ce DIU prévoit 220 heures de formation. La déclinaison locale de ce DIU est la suivante :

**Culture commune : 70 heures de formation** suivies par tous les fonctionnaires stagiaires mi-temps de l'académie. Un groupe de travail issu prioritairement de l'équipe en charge de la culture commune dans le master fera des propositions. Cet enseignement regroupera des fonctionnaires stagiaires de tous les parcours.

**Réalisation d'un travail réflexif collaboratif (30 heures équivalent TD)** mobilisant la recherche en éducation dans une visée professionnalisante. Ce travail aura des points en commun avec l'actuel TSR collaboratif. Un groupe de travail issu prioritairement de l'équipe en charge du TSR collaboratif des propositions. Cet enseignement regroupera des fonctionnaires stagiaires de tous les parcours.

**Didactique et accompagnement didactique du stage (120 heures)**. Cet enseignement devra comprendre une formation à l'usage pédagogique du numérique. Les responsables et co-responsables des parcours feront des propositions, en mettant le responsable de l'UF en copie après travail de l'équipe plurielle comprenant l'inspecteur référent. Ce travail peut aussi être organisé au niveau de l'UF. Un travail spécifique aura lieu à Perpignan tenant compte des contraintes du site.

On peut distinguer en effet deux types de parcours :

- ✓ Ceux dont l'effectif prévisionnel de fonctionnaires stagiaires à mi-temps doit permettre la constitution d'un groupe spécifique : Lettres 34, Maths 34, Interlangue 34 et Eco-Gestion.
- ✓ Les autres parcours, dont l'effectif cumulé de fonctionnaires stagiaires et d'étudiants de M2 ne permet pas la constitution d'un groupe. Il faudra alors envisager les formes possibles de mutualisation avec les masters des disciplines concernées.

Pour aboutir à un volume horaire approchant les 220 heures, on peut envisager :

- Un enseignement de didactique ou d'accompagnement de stage complémentaire. Ceci peut concerner des parcours ayant un effectif assez important.
- Un enseignement regroupant des étudiants de plusieurs parcours
- Pour les parcours à faible (voire très faible) effectif, on peut envisager un accompagnement tutoré (ou une formation complémentaire au PAF si l'objet de la formation est cohérent avec les besoins et les compétences visées et si les calendriers sont compatibles). Il faudra prendre en compte les coûts de la formation pour les cohortes à faible effectif.

**Des propositions des équipes plurielles sont attendues pour le 8 juin**



# Vote sur le point 4

## Validation du Cadrage National du DIU

**Refus de prendre part au vote :**

**Contre :**

**Abstention :**

**Pour :**



## Point 5 :

# Avis sur le cadrage des modalités de contrôle des connaissances de l'INSPE de l'Académie de Montpellier

Ce cadrage général sera soumis aux conseils des universités.

C'est sur la base de ce cadrage que les équipes pédagogiques élaboreront les MCC de chaque UE, MCC qui seront soumis aux conseils de composantes (dont l'INSPE) et conseil des universités.



# Cadrage général des MCC

Il évolue pour deux raisons :

- Il n'est plus fait référence du DU « parcours adapté des FSTG mi-temps » qui concernaient les actuels FSTG déjà titulaires d'un master MEEF ou d'un autre master.
- En effet, à partir de l'an prochain les FSTG mi-temps seront inscrits en DIU « mi-temps ». Les actuels FSTG à mi-temps qui suivent un DU et qui seront en 2022/23 en renouvellement ou prolongation seront inscrits dans le nouveau DIU « Mi-temps ». Ce DIU sera évalué par compétences comme l'indique le cadrage national du DIU. Nous proposerons au conseil de la rentrée les MCC pour ce DIU évalué par compétences une fois que son contenu sera parfaitement déterminé.
- On intègre à ce cadrage un cadrage complémentaire réalisé en 2021 mais pas encore intégré au cadrage général.



# Cadrage général des MCC

La partie intégrée déjà appliquée en 2021/22 et intégrée cette année dans le cadrage général des MCC est le suivant :

## **Harmonisation des notes seuils au niveau des mentions MEEF « 2<sup>nd</sup> degré » et « Encadrement Educatif »**

**UE de culture commune** : les notes seuils à indiquer sont 6/20 en S1, 8/20 en S2, 8/20 en S3 et 6/20 en S4 (la mention MEEF « Encadrement Educatif » n'est concernée que par les semestres S3 et S4)

**UE d'initiation à la recherche** : en M1 les équipes pédagogiques peuvent choisir entre 6, 7 et 8. En M2, les notes seuils sont 8/20 en S3 et 10/20 en S4

**UE d'accompagnement de stage** : les notes seuils sont 6/20 en S1, 6/20 en S2, 8/20 en S3 et 10/20 en S4 (ou l'ECUE associé à la visite évaluative). La réalisation du stage étant obligatoire, elle constitue une condition nécessaire à la validation de l'UE de stage.

**Pour les UE autres que celles mentionnées plus haut**, l'équipe pédagogique est libre de fixer une note seuil comprise entre 6 et 10 qui sera indiquées dans les modalités de contrôle de connaissance de l'UE



# Vote sur le point 5

## Validation du Cadrage des MCC

**Refus de prendre part au vote :**

**Contre :**

**Abstention :**

**Pour :**



## Point 6 :

Désignation du chargé de mission  
« Laïcité et Valeurs de la république »



Proposition de nomination en tant que chargé de mission « Laïcité et Valeurs de la République » : Jean-Michel Meyre (PRAG EPS de la Faculté d'Education) en remplacement d'Agnès Perrin-Doucet devenue directrice de la Faculté d'Education de l'Université de Montpellier.

Les missions du chargé de mission sont les suivantes :

- Représenter l'INSPE de l'Académie de Montpellier et participer au travail réalisé par le groupe de travail "Laïcité et Valeurs de la République" du réseau des INSPE.
- Animer un groupe de travail "Laïcité et Valeurs de la république" au niveau local en lien avec le rectorat, proposer des actions à mener et participer à leur réalisation.



## Vote sur le point 6

Désignation du chargé de mission « Laïcité  
et Valeurs de la République »

Refus de prendre part au vote :

Contre :

Abstention :

Pour :



# Point 7: Informations du directeur



## Recrutement des contractuels alternants 2<sup>nd</sup> degré et Encadrement Educatif

### Méthode adoptée cette année :

- Sondage réalisé par les équipes pédagogiques après les vacances d'hiver
- Communication des estimations à la secrétaire générale début avril
- Campagne de recueil des candidatures lancé avant les vacances de printemps et finissant le 22 mai
- Campagne de recrutement d'ici fin juin

### Nombre de candidats conformes aux sondages réalisés par les équipes pédagogiques

- 1<sup>er</sup> degré : 246
- 2<sup>nd</sup> degré : 144
- Encadrement Educatif : 21

**Grande différence selon les parcours et les sites dans le 2<sup>nd</sup> degré**



**Principale évolution** : début de stage SIPA dans le 2<sup>nd</sup> degré à la rentrée le 2 septembre et non pas comme cette année mi-octobre. Cela permettra :

- A l'étudiant de connaître ce moment crucial qu'est la rentrée et le premier mois d'enseignement
- De mieux répartir le stage sur l'année
- De permettre à l'étudiant de commencer dès le début de l'année et ainsi se positionner dès ce moment



# Projet d'organisation de la semaine de prérentrée

- ✓ Il est prévu un accueil des FSTG et contractuels alternants par Mme la Rectrice le mercredi 24 en début de semaine de pré-rentrée avec accueil au niveau des parcours dès le mercredi après-midi pour les FSTG mi-temps et les étudiants de M2.
- ✓ L'organisation de la semaine de pré-rentrée est assez semblable à celle de l'an dernier
- ✓ Points restant à fixer : planning des FSTG pleins temps.

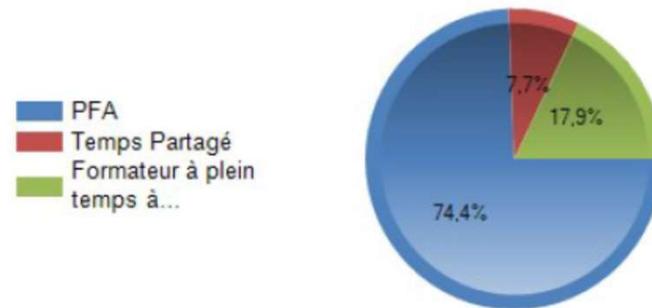


## Retour Enquête auprès des formateurs ayant réalisé des visites de type SIPA 2 juin 2022

*Remarque : le questionnaire ciblait le métier de professeur, questionnaire qui devra dans l'avenir penser aux spécificités du métier de CPE et de professeur documentaliste*



Statuts des 35 répondants ayant réalisé une visite SIPA :  
25 PFA + 3 temps partagés + 7 formateurs universitaires



## Combien de visite(s) SIPA avez-vous réalisée(s)

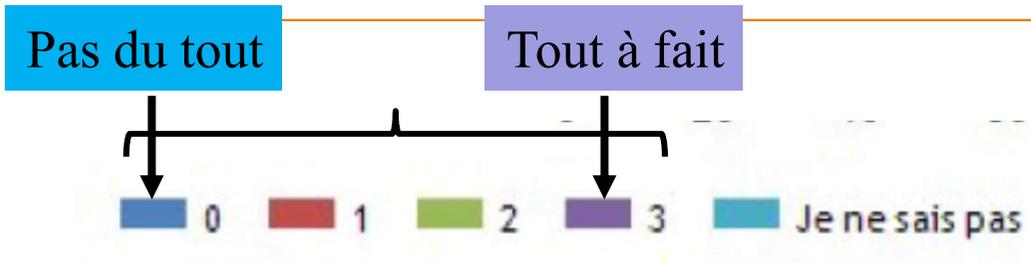
Nombre de visites  
réalisées par le  
formateur

Nombre de  
formateurs ayant  
réalisé ce nombre de  
visite

	Effectifs	% Obs.
1	10	28,6%
2	5	14,3%
3	7	20%
4	2	5,7%
5	3	8,6%
6	2	5,7%
7	1	2,9%
8	1	2,9%
9	0	0%
plus de 9	4	11,4%
<b>Total</b>	<b>35</b>	<b>100%</b>

- Au total, les répondants ont fait plus de 131 visites (on n'a pas demandé de préciser s'il s'agissait des visites formatives ou évaluatives) – au moins 40% du nombre de visites formatives et évaluatives réalisées
- 4 formateurs ont réalisé plus que 10 visites : 2 en EPS, 1 en anglais, 1 en espagnol (stage peut être réalisé par binôme)
- Ces formateurs ont également réalisé 60 visites des contractuels alternants (soit environ 30% des visites formatives et évaluatives réalisées), 17 formateurs n'ont réalisé aucune visite de contractuels alternants et 140 visites de FSTG (7 n'ayant pas fait de visite de FSTG)

Echelle de 0 à 3



**7. La préparation de la classe a-t-elle permis à l'étudiant réalisant un stage SIPA de : (Echelle de 0 à 3 : 0 pas du tout, 3 tout à fait)**

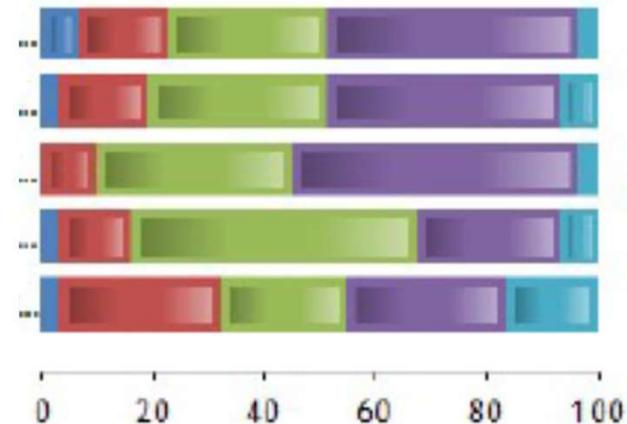
Planifier une séquence ou plusieurs séquences

Concevoir des situations d'apprentissage intégrées dans un projet, une progression

Définir des objectifs d'apprentissage en conformité avec les programmes

Définir les tâches proposées aux élèves, concevoir des situations d'évaluation

Prévoir des alternances dans les modalités de travail



**8. La mise en œuvre des situations d'enseignement a-t-elle permis à l'étudiant réalisant un stage SIPA de : (Echelle de 0 à 3 : 0 pas du tout, 3 tout à fait)**

Maîtriser la relation pédagogique et l'exercice de l'autorité

activité les élèves et réguler leur travail

les formes d'intervention et de communication aux types de situations et prévues

les modalités pédagogiques à la diversité des élèves



➤ **Difficultés inhérentes à la nature à ces stages**

- *Difficultés pour le tuteur*
  - avoir un stagiaire dans sa classe une grande partie du temps est lourd à gérer.
  - confier sa classe à un stagiaire fragile et manquant d'autonomie
- *Difficultés pour le stagiaire*
  - **Positionnement du stagiaire vis-à-vis du titulaire.** Si le stage commence en début d'année scolaire, le stagiaire pourrait mieux se positionner.
  - **Sortir du cadre fixé par le tuteur,** il faudrait que le tuteur laisse plus de liberté pour concevoir une séance.
  - Les étudiants ont surtout travaillé avec leur tuteur et n'ont pas eu assez de temps d'enseignement en responsabilité pour mettre en place leur propre mode de fonctionnement.
  - **Pas de continuité de la pratique, pas de suivi d'une classe**
  - **Le sens d'une programmation annuelle,** reposant notamment sur l'acquisition progressive des compétences travaillées, lui échappe.
  - **Difficulté d'asseoir son autorité** avec la présence du tuteur que les élèves considèrent comme la figure d'autorité.
- Développement des compétences plus lent qu'un stagiaire en responsabilité



➤ **Nécessité de cadrer le rôle du tuteur et les attendus du stage :**

- *Actuellement le stage dépend trop du tuteur.* Il y a eu autant de situations que de stagiaires, peu de possibilités de concevoir des séquences, plutôt des séances au sein d'une séquence;
- *Le statut du tuteur est parfois à redéfinir,* à réexpliquer pour qu'ils ne se sentent pas jugés, évalués lors des visites.
- Il faut cadrer le rôle de l'étudiant dans *la conception des évaluations.*
- *La différenciation n'est pas assez travaillée.*

➤ **Nécessité d'interactions régulières entre tuteur terrain et tuteur INSPE**

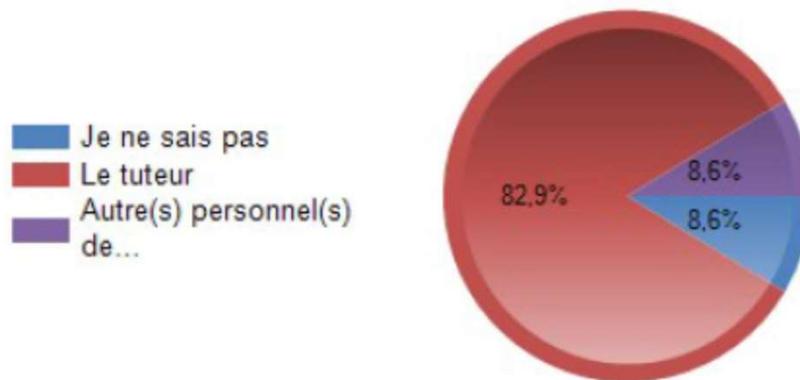
- **Début du stage en début d'année scolaire.** Cela permettrait d'impliquer davantage les étudiants au cours des premières semaines de septembre, celles-ci étant la déterminantes pour mettre en place les rituels...



### III. Immersion dans l'établissement

#### 9. Quel(s) acteur(s) a (ont) encadré et coordonné cet aspect du stage ?

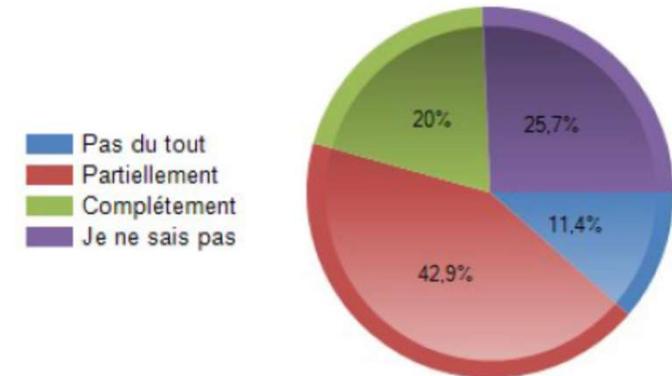
Quand ce n'est pas le tuteur, c'est le chef d'établissement



## L'immersion a-t-elle permis à l'étudiant SIPA de :

### 10. Découvrir les différentes instances de l'EPL

Lesquelles : conseil pédagogique, conseil d'administration, conseil de classe, réunion autour du projet classe



### 11. Comprendre les problématiques et spécificités de l'EPL (collège RER+,...)

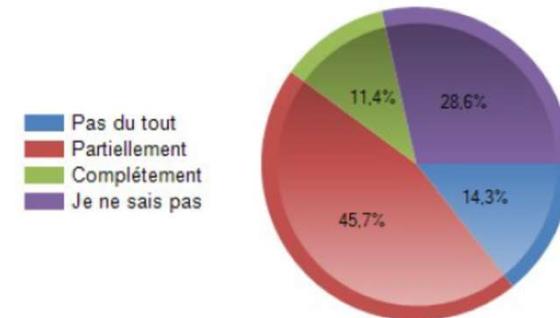
Cette facette du stage devrait être développée et ne pas rester que théorique.. Les problématiques citées sont : hétérogénéité du public, REP +, classe Ulis, liaison troisième seconde, gestion des situations d'handicap, élèves allophones.



## L'immersion a-t-elle permis à l'étudiant SIPA de :

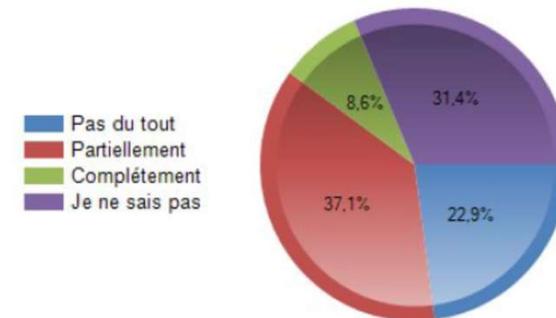
### 12. Connaître et échanger avec les partenaires de l'EPL ?

Peu d'éléments précis. Sont cités : partenaires associatifs, infirmière, PsyEN, chefs d'établissement et CPE (ces derniers n'étant pas des partenaires de l'EPL).



### 13. S'engager dans un projet ou plusieurs projets ?

Peu d'éléments précis. Sont cités : accompagnement personnalisé, semaine des langues, coordination et mise en place de deux actions (vivre-ensemble et les stéréotypes de genre, projet disciplinaire).



## 14. Selon vous dans quelle mesure les objectifs suivants du SIPA ont-ils été atteints ?

Développer les compétences professionnelles

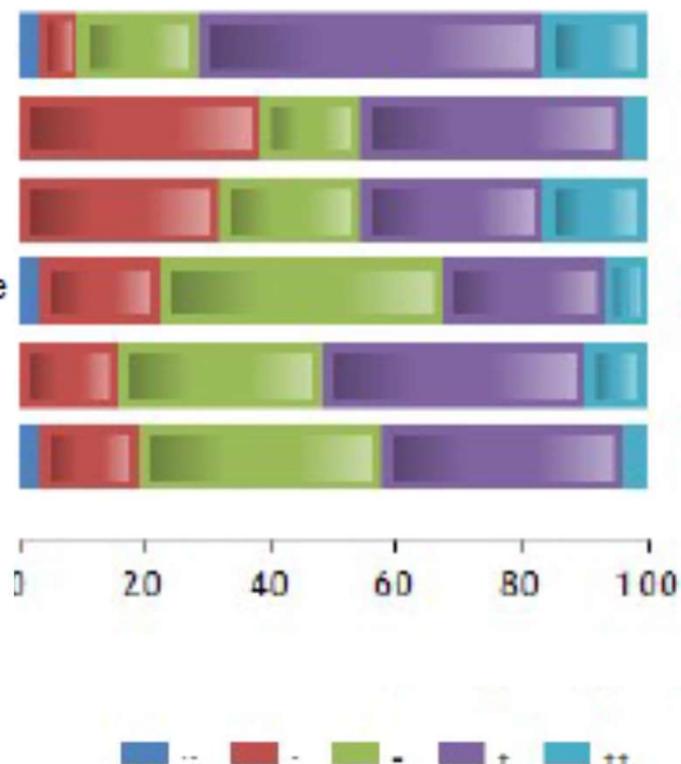
Découvrir, échanger et coopérer avec les différents acteurs de l'EPL

Articuler l'expérience acquise sur le terrain avec les contenus universitaires

Construire son identité professionnelle au regard des enjeux actuels du système éducatif

Préparer aux différentes épreuves du concours

Articuler théorie et pratique en lien avec la recherche (ressources, collecte de données)



**15. Identifiez en cochant la case les objectifs pour lesquels le stage SIPA vous semble plus pertinent qu'un stage en responsabilité ?**

Développer les compétences professionnelles

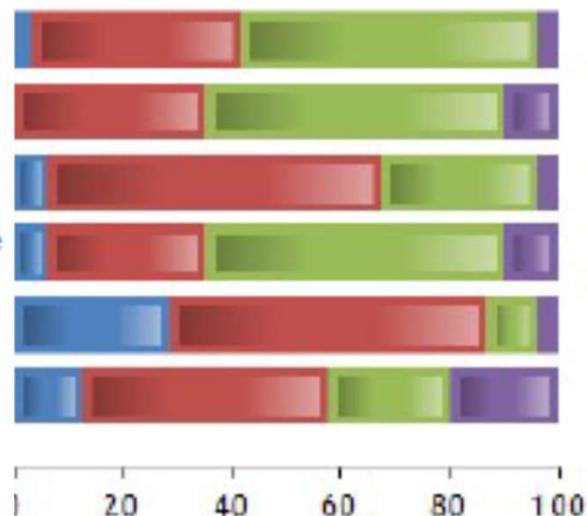
Découvrir, échanger et coopérer avec les différents acteurs de l'EPLE

Articuler l'expérience acquise sur le terrain avec les contenus universitaires

Construire son identité professionnelle au regard des enjeux actuels du système éducatif

Préparer aux différentes épreuves du concours

Articuler théorie et pratique en lien avec la recherche (ressources, collecte de données)



■ plus pertinent ■ aussi pertinent ■ moins pertinent ■ je ne sais pas



***Quelles recommandations (à destination des étudiants, des formateurs et des tuteurs) souhaitez-vous voir figurer dans le guide d'accompagnement des stages SIPA pour l'année 2022/2023 ?***

- Nécessité de définir les contours du stage SIPA, son évaluation, le rôle du tuteur dans l'évaluation qui ne peut pas se limiter à la visite évaluative, nécessité de laisser graduellement plus d'autonomie au stagiaire, autant pour la gestion de la classe, la construction des séances voir des séquences, l'évaluation, la mise en place de dispositifs s'adaptant aux besoins spécifiques des élèves.
- Fixer (voire quantifier) les obligations de l'étudiant en termes de préparation de contenus, de ponctualité, d'immersion dans l'établissement.
- Clarifier les attentes du stage, le découpage des heures de présences (8 heures hebdomadaires + participation à des instances/événements/projets de l'établissement).
- Nécessité que le stagiaire rencontre tous les acteurs de l'EPLE en début de stage.
- Mettre en place un plan de formation sur l'année entière afin de permettre aux étudiants un suivi de classe et un enchaînement de séances, prévoir un planning d'intervention très en amont pour laisser le temps nécessaire pour l'élaboration et la réflexion. Le stage doit commencer le plus tôt possible dans l'année, une réunion avec le tuteur en début d'année serait la bienvenue (comme pour les FSTG).
- Proposer des temps de co-animation et de co-rédaction d'un carnet de bord pour identifier les éléments de progression.
- Donner une feuille de route pour la partie observation, très vite donner une petite partie des séances à faire par le stagiaire, bien expliquer aux élèves le travail de collaboration entre tuteur et stagiaire en début d'année.
- Le stagiaire pourrait-il avoir accès à pronote?
- Le tuteur terrain doit échanger avec le tuteur INSPE, fixer l'objectif de la visite formative qui ne devrait pas avoir lieu trop tôt.
- Laisser les étudiants tenter des approches pédagogiques non utilisées habituellement.